**FORMULE D’AVIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE - PERSONNE AYANT DES CONTACTS**

**Instructions d’utilisation de la formule**

La *Loi portant réforme du droit de l’enfance* contient des règles relatives à l’avis que doit donner une personne qui a des contacts en vertu d’une ordonnance de contact à l’égard d’un enfant, rendue en vertu de cette loi, et qui a l’intention de changer de résidence.

La personne qui a une ordonnance judiciaire en vertu de la *Loi portant réforme du droit de l’enfance* lui accordant des contacts à l’égard d’un enfant doit généralement aviser de son intention de changer de résidence toute personne qui a la garde, le droit de visite, la responsabilité décisionnelle ou du temps parental à l’égard de l’enfant.

L’obligation d’utiliser la présente formule pour aviser de votre intention de changer de résidence dépend de l’incidence du changement de résidence sur vos rapports avec l’enfant visé par l’ordonnance de contact.

* S’il est vraisemblable que le changement de résidence n’aura pas une incidence importante sur vos rapports avec l’enfant, l’avis doit être donné par écrit et énoncer au moins la date prévue du changement de résidence, l’adresse de votre nouvelle résidence et vos nouvelles coordonnées.
* Cependant, s’il est vraisemblable que le changement de résidence aura une **incidence importante** **sur vos rapports avec l’enfant**, vous devez utiliser la présente formule pour aviser toute personne qui a le droit de recevoir l’avis.

Toutefois, le tribunal peut rendre une ordonnance qui change les règles habituelles en matière d’avis. Par exemple, dans certaines situations où il n’est pas approprié ou sûr de donner l’avis, notamment en cas de risque de violence familiale, la personne qui a l’intention de changer de résidence peut demander au tribunal une ordonnance qui prévoit que l’obligation de donner d’avis ne s’applique pas ou qu’elle s’applique avec les modifications qu’il précise.

|  |
| --- |
| **INSTRUCTIONS : Il est recommandé de taper ou d’écrire en lettres d’imprimerie les renseignements à fournir dans la présente formule.**   1. **Qui reçoit l’avis de changement de résidence?** Vous devez utiliser la présente formule pour aviser de votre intention de changer de résidence (dans le cas où le changement de résidence aura vraisemblablement une incidence importante sur vos rapports avec l’enfant) toute personne qui est investie de la responsabilité décisionnelle ou jouit de temps parental à l’égard de l’enfant (ce qui signifie qu’elle a une ordonnance judiciaire lui accordant la garde, le droit de visite, du temps parental ou la responsabilité décisionnelle à l’égard de l’enfant). 2. **Quand faut-il donner l’avis de changement de résidence?** Vous devez aviser chaque personne qui a l’ordonnance décrite ci-dessus chaque fois que vous avez l’intention de changer de résidence, dans le cas où le changement de résidence aura vraisemblablement une incidence importante sur vos rapports avec l’enfant. 3. **Dans quel délai faut-il donner l’avis?** L’avis doit être donné **au moins 60 jours** avant la date prévue du changement de résidence. 4. **Quelqu’un peut-il s’opposer à mon intention de changer de résidence?** Non. La *Loi portant réforme du droit de l’enfance* ne prévoit pas la possibilité d’opposition à l’intention de changer de résidence. Elle prévoit uniquement le droit de recevoir l’avis de cette intention.   **Autres pratiques exemplaires recommandées :**   1. Vous pouvez utiliser la même formule pour plus d’un enfant, pour autant que les enfants soient tous visés par la même ordonnance judiciaire vous donnant des contacts à leur égard, rendue en vertu de la *Loi portant réforme du droit de l’enfance*. 2. **Joindre une copie de l’ordonnance** – Il est recommandé de joindre une copie de la plus récente ordonnance de contact au présent avis pour que tout le monde dispose des mêmes renseignements sur l’aménagement actuel des contacts. Si la plus récente ordonnance de contact ne reflète pas l’aménagement actuel des contacts, vous pouvez aussi annexer une description de l’aménagement actuel des contacts. 3. **Conserver une copie de l’avis et obtenir la confirmation de la réception de l’avis** – Il est recommandé de conserver une copie de l’avis dans vos dossiers. Dans la mesure du possible, vous pouvez demander aux personnes que vous avez avisées de vous confirmer par écrit la réception de l’avis et la date de la réception, et conserver une copie de ces confirmations. |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **FORMULE D’AVIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE - PERSONNE AYANT DES CONTACTS** | | | |
| **Partie A – Renseignements sur la personne qui donne l’avis** | | | |
| Nom légal complet |  | | |
| Adresse actuelle |  | | |
| Numéro de téléphone actuel |  | Adresse de courriel actuelle |  |
| **Partie B – Enfants avec qui la personne a des contacts** | | | |
| *Indiquez le(s) nom(s) de l’enfant ou des enfants avec qui vous avez des contacts en vertu d’une ordonnance de contact.* | | | |
|  | | | |
| **Date prévue du changement de résidence** : | | | |
| Adresse de la nouvelle résidence : *(Fournissez autant de renseignements que possible.)* | | | |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nouvelles coordonnées : *(Fournissez autant de renseignements que possible.)*  *Adresse de courriel :*  *Numéro de téléphone :* | | | | | |
| **Partie C – Noms des personnes qui reçoivent le présent avis de changement de résidence** | | | | | |
| *Vous devez remettre le présent avis à quiconque est investi de responsabilités parentales à l’égard de l’enfant ou des enfants aux termes d’une ordonnance rendue en vertu de la Loi portant réforme du droit de l’enfance (garde, droit de visite, temps parental et responsabilité décisionnelle). Indiquez les noms de toutes les personnes qui recevront l’avis sur chaque formule.* | | | | | |
| **Partie D – Proposition quant au réaménagement éventuel des contacts** | | | | | |
| *Décrivez votre proposition pour maintenir les contacts après le changement de résidence. Exemples de questions à inclure dans la proposition :*   * *Si l’aménagement actuel des contacts va changer après le changement de résidence, quel nouvel aménagement proposez-vous? L’emploi du temps des enfants conviendra-t-il à ce réaménagement?* * *Y a-t-il d’autres manières de maintenir les contacts après le changement de résidence, par exemple par téléphone ou communication électronique?* * *Les enfants devront-ils se déplacer pour passer du temps avec vous? Dans l’affirmative, comment se déplaceront-ils et dans quelles conditions (y compris s’ils doivent être accompagnés)? Quel serait le coût estimatif des déplacements? Qui prendra en charge ces frais? Qui accompagnera les enfants et qui assumera les frais de cette personne? Qui organisera le déplacement des enfants?* | | | | | |
| **Proposition :** | | | | | |
| **Partie E – Pièces jointes (facultatif)** | | | | | |
| *Indiquez si vous avez annexé l’un ou l’autre des documents ci-dessous au présent avis. Il n’est pas obligatoire de joindre ces documents.*   * Une copie de l’ordonnance de contact * Une description de l’aménagement actuel des contacts (sur une page distincte) * Autre – précisez : | | | | | |
| **Partie F – Signature de la personne qui donne l’avis** | | | | | |
|  |  | |  |  |  |
|  | | Signature |  | Date (JJ/MM/AAAA) |  |